

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LE BELIER

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 6 631 956,08 euros
Siège social : 33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

AVIS DE REUNION VALANT CONVOICATION

MM les actionnaires sont informés qu'ils seront convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le **28 mai 2009, à quinze Heures** à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, Salle Saint Emilion (Gironde), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
2. Rapport joint du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce) ;
3. Rapport sur le contrôle interne des Commissaires aux comptes ;
4. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions ;
5. Rapport spécial du Conseil d'administration concernant l'attribution d'actions gratuites ;
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
7. Rapport de gestion du groupe ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
9. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs ;
10. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
11. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
12. Affectation du résultat ;
13. Fixation des jetons de présence ;
14. Autorisation donnée au Conseil d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société ;
15. Renouvellement des mandats d'Administrateurs de Mme Cécile GALLAND, Mme Noèle GALLAND, M. Philippe GALLAND et la société LE BELIER PARTICIPATIONS.
16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou de voter par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer à cette assemblée, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée :

Les actionnaires détenant des titres sous la forme nominative doivent justifier de la propriété de leurs titres cinq jours au moins avant la réunion pour leur inscription sur le registre de la société,

Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur doivent, préalablement à leur demande, déposer leurs attestations des titres au porteur au plus tard cinq jours avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la société, soit à l'établissement financier chargé de la préparation et de la tenue de notre Assemblée Générale,

CACEIS CORPORATE TRUST
Emetteurs Assemblées
14, rue Rouget de Lisle
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Si vous détenez des actions nominatives, et si vous ne souhaitez pas assister à cette Assemblée Générale, il vous suffit de compléter et de signer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration et de retourner celui-ci à l'aide de l'enveloppe jointe.

Nous vous signalons que ce formulaire (au verso duquel figurent les modalités d'utilisation) vous permet :

- Soit de vous en remettre au Président de séance : celui-ci émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption du projet des résolutions présenté et un vote défavorable dans le cas contraire,

- Soit de voter par correspondance et ce, résolution par résolution,

- Soit de vous faire représenter par votre conjoint ou par tout autre actionnaire.

Sont joints au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, tous les documents prévus par les textes légaux et réglementaires.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si le formulaire, complété et signé, parvient au siège social de la Société ou à CACEIS, trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

En outre, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme au porteur peuvent obtenir les documents de convocation et le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, auprès de CACEIS, après avoir effectué les formalités de dépôt des lettres d'immobilisation de leurs actions, comme indiqué ci-dessus.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de cet établissement, en contactant :

CACEIS CORPORATE TRUST
Services Assemblées
Tél. 01.57.78.32.32

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce, modifié par l'article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

0902203